

Conséquences et indemnisation de la grippe aviaire sur l'ensemble de la filière

Le sénateur Franck Montaugé interpelle le gouvernement



Conséquences et indemnisation de la grippe aviaire sur l'ensemble de la filière

Les précédents épisodes ont sévèrement touché les exploitations gersoises et durablement éprouvé les accoueurs, éleveurs, gaveurs et transformateurs. La dernière épidémie en date a relativement épargné le département du Gers malgré des abattages encore nombreux.

Franck Montaugé demande à l'Etat d'accompagner les exploitations gersoises touchées, même indirectement !

Le sénateur du Gers Franck Montaugé a adressé une question écrite au Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire concernant les conséquences de l'épidémie d'influenza aviaire pour l'ensemble de la filière avicole gersoise.

La filière avicole locale subit désormais les répercussions de l'influenza aviaire sur les reproducteurs et futurs reproducteurs dont l'élevage est implanté dans d'autres départements fortement contaminés (notamment en région Pays de Loire). L'avènement de l'épizootie dans ces zones a entraîné l'abattage de milliers d'animaux engendrant, de fait, une raréfaction des ressources pour les exploitations « aval ». La pénurie de poussins et canetons contraint à de longs vides de production dans des zones géographiques considérées comme indemnes par l'État.

De nouveaux dispositifs de soutien doivent être élaborés

Afin de prendre en compte cette situation, de nouveaux dispositifs de soutien doivent être élaborés pour concourir à la préservation de la filière dans son ensemble et ce, sur tout le territoire. En l'absence d'indemnisations, de mesures de prise en charge d'activité partielle, c'est tout un pan de l'activité économique qui risque de périr entraînant avec lui la disparition des exploitations et des emplois locaux.

Aussi, et sans attendre la campagne de vaccination qui ne saurait être déployée avant septembre 2023, Franck Montaugé demande quelles mesures d'accompagnement le Gouvernement entend proposer aux professionnels de la filière qui, quand ils ne sont pas obligés d'abattre leurs animaux, se trouvent tout de même dans l'incapacité de produire et d'exercer leur métier par manque de matière première ?